



Paris, le vendredi 28 juin 2002

Circulaire : Pas de référence

Objet : Protocole d'accord relatif à la mise en place de l'intéressement dans les organismes du régime général de sécurité sociale

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Médecin-Conseil Régional,

Je vous informe qu'a été conclu ce jour entre l'Ucanss et les organisations syndicales CFDT et CFTC le protocole d'accord relatif à la mise en place de l'intéressement dans les organismes du régime général de Sécurité Sociale.

Ce texte est consultable sur le site internet de l'Ucanss : www.ucanss.fr.

Il est soumis à l'agrément des Pouvoirs publics.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin-Conseil Régional, l'expression de mes sentiments distingués.

Martine Fontaine
Directeur